

Destinataires :  
Benoit Demey et Catherine Albano

Nogent-sur-Marne, le 1<sup>er</sup> juin 2026

Réf.26FA-HG-VLn°2210

Objet : Réponse à la lettre ouverte relative aux Championnats de France Élite - Trophée des clubs U19 et Championnat de France Élite - Trophée des clubs Senior et para-aviron

Madame, Monsieur,

La Fédération Française d'Aviron accuse réception de votre lettre ouverte relative aux Championnats de France élite U19 et Séniors 2026 organisés à Mâcon, ainsi que de la pétition que vous avez initiée.

Nous avons pris connaissance avec attention des observations formulées concernant l'influence éventuelle des conditions hydrauliques sur le déroulement des courses

À ce titre, nous vous informons que la Fédération a engagé, à l'issue de ces Championnats de France, une analyse spécifique visant à évaluer de manière objective les éventuels impacts de la répartition des couloirs sur la performance sportive. Cette démarche a pour objet d'examiner précisément les éléments soulevés, d'en apprécier la portée et, le cas échéant, d'identifier les pistes d'amélioration pouvant être envisagées pour l'avenir.

Les questionnements relatifs au bassin de Mâcon ne sont donc pas ignorés. Ils s'inscrivent également dans un contexte plus large d'évolution des conditions climatiques et environnementales susceptible d'affecter, à terme, un nombre croissant de bassins de compétition, notamment ceux situés en milieu ouvert.

La Fédération est pleinement consciente de ces enjeux et conduit une réflexion permanente sur les moyens d'y répondre, qu'il s'agisse de l'analyse des bassins, de l'adaptation des organisations sportives ou encore de l'évolution des cadres réglementaires lorsque cela apparaît nécessaire. Les observations transmises dans votre courrier contribueront utilement à nourrir ces travaux.

Nous souhaitons également rappeler que la Fédération Française d'Aviron demeure ouverte au dialogue avec l'ensemble de ses licenciés, clubs et acteurs. À ce titre, nous estimons que les préoccupations relatives à l'organisation de nos compétitions gagnent à être portées en priorité dans le cadre de nos instances et processus de gouvernance fédérale. Cette démarche, en favorisant les échanges constructifs, permet l'examen approfondi des situations rencontrées et offre à chacun la possibilité de contribuer utilement aux réflexions engagées.

Par ailleurs, l'organisation des compétitions et les décisions prises sur les bassins s'inscrivent dans le cadre du Code des régates en eaux intérieures, du Règlement des Championnats et Critériums ainsi que de la Réglementation Sportive en vigueur. Ces textes définissent les règles et procédures applicables en matière d'équité sportive et de gestion des compétitions.

Ce cadre réglementaire, tout comme le processus de désignation des lieux de compétition, est élaboré afin de garantir au mieux l'équité des épreuves, tout en tenant compte des contraintes inhérentes à la pratique en milieu naturel ainsi que des capacités effectives des organisateurs à accueillir les différents championnats fédéraux.

À ce titre, nous souhaitons saluer publiquement l'engagement, la constance et la résilience de la Société des Régates Mâconnaises, qui contribue depuis de nombreuses années à l'organisation de manifestations de qualité au service de notre discipline.

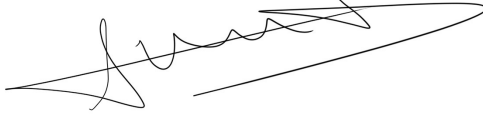
Néanmoins, dans le cadre de votre démarche, nous profitons de ce courrier pour rappeler également que l'ensemble des licenciés de la Fédération Française d'Aviron, sous la responsabilité de leurs dirigeants de club, est tenu de respecter la Charte d'éthique et de déontologie de la Fédération.

Celle-ci engage chacun à contribuer à une image digne, respectueuse et responsable de notre sport, y compris dans les espaces d'expression numériques. Dans cet esprit, nous invitons l'ensemble des acteurs de notre communauté à privilégier des échanges respectueux, argumentés et constructifs, dans l'intérêt collectif de notre discipline et de son développement.

Nous regrettons donc que certains espaces d'échanges associés à votre initiative aient donné lieu, en l'absence de modération effective, à des prises de position ou à des commentaires dont la forme ou le contenu ne sont pas conformes aux valeurs de respect, de responsabilité et de mesure qui doivent guider les échanges au sein de notre communauté sportive.

Nous souhaitons à cet égard rappeler que chacun porte une responsabilité dans les modalités d'expression qu'il favorise, ainsi que dans les conséquences qui peuvent en découler.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Christian VANDENBERGHE  
Président



Frédéric ANDOLFI  
Secrétaire Général  
Vice-Président Délégué